

NSABIMANA
Comptabilite

241911989

1700 1000

F A C T U R E N° 09/89

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, Gendarmerie Nationale, Ecole de Gendarmerie Nationale doit à Monsieur NSABIMANA la somme de Vingt et un mille Soixante dix francs Rwandais pour lui avoir fourni 432 Kgs d'aubergines à 35 FRW/Kg et 238 Kgs de carottes à 25 FRW/Kg suivant le détail ci-après :

Date	Aubergines	Carottes
Le 24/07/89	30 Kgs	-
Le 29/07/89	40 Kgs	-
Le 02/08/89	60 Kgs	-
Le 05/08/89	35 Kgs	-
Le 06/08/89	-	-
Le 10/08/89	-	30 Kgs
Le 15/08/89	-	30 Kgs
Le 16/08/89	62 Kgs	28 Kgs
Le 18/08/89	42 Kgs	-
Le 22/08/89	-	-
Le 23/08/89	-	20 Kgs
Le 24/08/89	-	30 Kgs
Le 29/08/89	-	25 Kgs
Le 03/09/89	-	20 Kgs
Le 04/09/89	128 Kgs	20 Kgs
Le 07/09/89	-	-
Le 08/09/89	35 Kgs	35 Kgs
T O T A L	= 432 Kgs	238 Kgs

Soit : $432 \times 35 = 15.120$ FRW
 $238 \times 25 = 5.950$ Frw

21.070 FRW

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Vingt et un mille Soixante dix francs Rwandais.

Fait à RUHENGARI, le 27/09/89

Pour réception conforme :

UWIHOREYE Charles

Lt Col

Comd E G E M A

Fournisseur :

Mr NSABIMANA

Pour Acquit :

Mr NSABIMANA